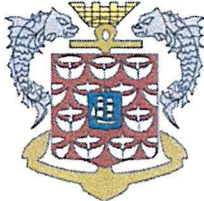


CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 5 JUIN 2018

COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 5 JUIN 2018 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE

Le 28 mai 2018

LE MAIRE




Olivier HOARAU

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 5 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du jeudi 3 mai 2018 P. 01
2. Comptes de gestion 2017 du Comptable Public – Budget principal et budgets annexes de la Ville (Eau, Assainissement, Fossoyage, Service Public Assainissement Non Collectif, Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d’Epuraton) P. 163
3. Compte Administratif 2017 – Budget annexe de l’Eau P. 86
4. Compte Administratif 2017 – Budget annexe de l’Assainissement P. 92
5. Compte Administratif 2017 – Budget annexe du Fossoyage P. 97
6. Compte Administratif 2017 – Service Public d’Assainissement Non Collectif - SPANC P. 99
7. Compte Administratif 2017 – Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d’Epuraton - VETSSE P. 101
8. Compte Administratif 2017 – Budget Principal de la Ville P. 106
9. Note d’information relative à la gestion de la dette 2017 P. 165
10. Partenariat entre le Département de La Réunion et la Commune et le Centre Communale d’Action Sociale de Le Port à travers le Pacte de Solidarité Territoriale – Approbation de la convention de partenariat 2018-2020 P. 17
11. Rapport d’activité des Services – Année 2017 P. 54
12. Soutien aux clubs sportifs Portoïis – Accord cadre entre la Ville de Le Port et la société Edena P. 167
13. La Fête du Sport - Village Sportif et Associatif Portoïis – Demande de labellisation et de subvention auprès du Centre National du Développement du Sport (CNDS) P. 180
14. Note d’information en matière de politique foncière – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la Commune durant l’année 2017 P. 194
15. Cession de terrain communal non bâti à l’Etat Français/Ministère de la Défense – Parcelle cadastrée AH n°1075 sise rue Jean Bertho P. 196
16. Opération « Portes de l’Océan » - Lancement et approbation des modalités de concertation publique P. 206
17. Avis de la Commune relatif à l’enquête publique préalable à l’autorisation d’exploiter un stockage de produits chimiques et de bouteilles de chlore liquéfié sur le territoire de la commune de Le Port, présentée par COROI SAS P. 208
18. Occupation du domaine public – Création de nouveaux tarifs P. 210

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi 5 juin, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean-Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot.

Absents représentés : Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe (par M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint), M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Mounien (par Mme Sonia Bitaut), Mme Catherine Gossard (par Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe), Mme Bibi-Fatima Anli (par Mme Dorisca Tiburce), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe), Mme Mikaëla Latra (par M. Wilfrid Cerveaux).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Karine Infante à 17h23.

Départ (s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau à 17h46.

Absent (s): Mme Firose Gador.

- - - - -

Ouverture de la séance à 17h10

M. le Maire informe que l'ordonnancement des rapports a été modifié. De ce fait, un nouvel d'ordre du jour a été mis sur table.

M. le Maire informe de son départ en cours de séance, après le vote du Compte Administratif 2017, M. Vali assura alors la présidence de la séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du jeudi 3 mai 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 3 mai 2018 ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

2. Comptes de gestion 2017 du Comptable Public – Budget principal et budgets annexes de la Ville (Eau, Assainissement, Fossoyage, Service Public Assainissement Non Collectif, Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d’Epuraton)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve les comptes de gestion du Comptable public pour l’exercice 2017.

Une présentation générale des comptes administratifs 2017 est assurée par la Direction financière. Après débat, les comptes sont soumis au vote du conseil municipal un à un. M. le maire se retire lors du vote du conseil municipal dont la présidence est assurée momentanément par M. Vali.

3. Compte Administratif 2017 – Budget annexe de l’Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le compte administratif 2017 du budget annexe de l’Eau.

Article 2 : arrête le montant des restes à réaliser à 1 313 745,04 € en dépenses et à 433 118,38 € en recettes.

Article 3 : arrête les résultats de l’exercice 2017 comme suit :

- un déficit de 663 658,61 € en section de fonctionnement ;
- un excédent de 973 453,93 € en section d’investissement.

Article 4 : affecte le résultat de clôture de fonctionnement de 6 717 548,06 € de la manière suivante :

- 158 314,94 € en couverture du besoin de financement de la section d’investissement. Ce montant sera repris au compte 1068 sur l’exercice 2018;
- 6 559 233,12 € maintenus en section de fonctionnement. Ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l’exercice 2018.

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

4. Compte administratif 2017 - Budget annexe de l’Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick

Jardinot),

Article 1 : approuve le compte administratif 2017 du budget annexe de l'Assainissement.

Article 2 : arrête les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

- un excédent de 445 538,23 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 193 260,51 € en section d'investissement ;

Article 3 : arrête le montant des restes à réaliser en dépenses à 253 261,89 € et en recettes à 74 713,62 € ;

Article 4 : maintient le résultat de clôture de 8 497 660,40 € en section de fonctionnement compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement;

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

5. Compte administratif 2017 – Budget annexe du Fossoyage

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le compte administratif 2017 du budget annexe Fossoyage.

Article 2 : arrête le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- un excédent de 10 152,80 € en fonctionnement,
- un résultat nul en section d'investissement ;

Article 3 : maintient le résultat de clôture de 120 752,88 € au niveau de la section de fonctionnement.

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

6. Compte administratif 2017 – Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le compte administratif 2017 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Article 2 : arrête le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 457,00 €,
- un résultat nul en investissement ;

Article 3 : maintient le résultat de clôture de 6 227,67 € au niveau de la section de fonctionnement.

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

7. Compte administratif 2017 – Budget annexe - Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d’Épuration – VETSSE
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le compte administratif 2017 du budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d’Épuration.

Article 2 : arrête le résultat de l’exercice 2017 comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 10 240,00 € ;
- un excédent d’investissement de 65 580,00 €.

Article 3 : maintient le résultat de clôture de 35 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris en 2018 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2018.

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

8. Compte Administratif 2017 – Budget Principal de la Ville
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (9 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Karine Infante, M. Hary Auber, Mme Mémouna Patel, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, M. Daniel Vassinot, M. Patrice Payet),

Article 1 : approuve le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville.

Article 2 : arrête les résultats de l’exercice 2017 comme suit :

- un excédent de 10 346 940,79 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 2 719 833,26 € en section d’investissement.

Article 3 : arrête le montant des restes à réaliser en dépenses à 5 659 015,64 € et en recettes à 3 355 436,88 €.

Article 4 : affecte le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 15 908 244,62 € de la manière suivante :

- 6 988 715,48 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ce montant sera repris au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sur l'exercice 2018 ;
- 8 919 529,14 € maintenus en section de fonctionnement. Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2018.

Article 5 : acte les réalisations 2017 des opérations en Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements (AP/CP) comme suit :

- SDIS : 2 300 000 € ;
- Réfection de l'église Jeanne d'Arc : 327 773 € ;
- Programme Écoles : 418 587 € ;
- Programme ANRU : 644 439 €.

Article 6 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

M. le Maire revient en séance après le vote du compte administratif 2017 à 17h46 et annonce qu'il quitte la séance comme indiqué au début du conseil.

M. Vali assure la présidence de la séance à son départ.

9. Note d'information relative à la gestion de la dette 2017
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir débattu,

Article 1 : de prendre acte du bilan 2017 relatif à la gestion de la dette.

10. Partenariat entre le Département de La Réunion, la Commune et le Centre Communale d'Action Sociale de Le Port à travers le Pacte de Solidarité Territoriale – Approbation de la convention de partenariat 2018-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le Pacte de Solidarité Territoriale entre le Département de la Réunion, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Le Port pour la période 2018-2020 ;

Article 2 : valide les projets ainsi que les modalités techniques et financières de leur mise en œuvre ;

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention, les plans de financements et les documents correspondants.

11. Rapport d'activité des Services – Année 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir débattu,

Article 1 : prend acte du rapport d'activité des services de l'année 2017

12. Soutien aux clubs sportifs Portoïis – Accord cadre entre la ville de Le Port et la société Edena

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : valide le partenariat entre la Ville de Le Port et la société Edena pour le soutien aux clubs sportifs portoïis pour la saison 2018-2019.

Article 2 : approuve les modalités de l'accord-cadre entre la Ville de Le Port et la société Edena.

Article 3 : approuve les modalités de la convention tripartite entre la Ville de Le Port, Edena et chaque club bénéficiaire.

Article 4 : approuve, au titre de l'exercice 2018, l'attribution des subventions aux clubs sportifs conformément au tableau présenté en note de lecture.

Article 5 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

13. La Fête du Sport - Village Sportif et Associatif Portoïis – Demande de labellisation et de subvention auprès du Centre National du Développement du Sport (CNDS)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve l'organisation du village sportif et associatif portoïis le 23 septembre 2018 au Complexe Sportif Municipal et à la Base Nautique des Mascareignes.

Article 2 : approuve le plan de financement prévisionnel de l'action.

Article 3 : sollicite auprès du Centre National du Développement du Sport la labellisation et la subvention correspondante.

Article 4 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

14. Note d'information en matière de politique foncière – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la Commune durant l'année 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir débattu,

Article 1 : prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées directement ou indirectement par la commune au titre de l'année 2017.

15. Cession de terrain communal non bâti à l'Etat Français/Ministère de la Défense – Parcelle cadastrée AH n°1075 sise rue Jean Bertho

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve la cession en pleine propriété de la totalité de la parcelle de terrain non bâti cadastrée AH n°1075, sise à Le Port, Rue Jean Bertho, pour une superficie de 151 m², au profit de l'Etat Français – Ministère de la Défense ; et ce au prix de 13 590,00 euros HT, conforme à l'avis de France Domaine ;

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

16. Opération « Portes de l'Océan » - Lancement et approbation des modalités de concertation publique

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve les modalités de la concertation de l'opération « Portes de l'Océan » ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à ouvrir la concertation du public en application de l'article L-103-2 et suivants du code de l'urbanisme ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents relatifs à cette affaire.

17. Avis de la Commune relatif à l'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter un stockage de produits chimiques et de bouteilles de chlore liquéfié sur le territoire de la commune de Le Port, présentée par COROI SAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 1 opposition : Mme Sabine Le Toullec),

Article 1 : donne un avis favorable au projet d'autorisation d'exploiter un stockage de produits chimiques et de bouteilles de chlore liquéfié sur le territoire de la commune de Le Port, sous réserve de la prise en compte des remarques de la Ville mentionnées dans le rapport de présentation à l'assemblée délibérante,

Article 2 : autorise le Maire, ou l'adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

18. Occupation du domaine public – Création de nouveaux tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 5 abstentions : M. Henry Hippolyte, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Patrice Payet, Mme Sabine Le Toullec),

Article 1 : approuve la création des nouveaux tarifs suivants qui entreront en vigueur quand la décision sera exécutoire pour :

- l'exploitation du restaurant de la piscine municipale Jean-Lou Javoy : 1 200 euros/mois ;
- l'installation de cirques et autres activités de loisirs de plein air : 150 € /jour.

Article 2 : autorise le Maire, ou l'adjoint habilité, à signer tout document relatif à cette affaire.

Mme Valérie Auber propose une question diverse relative à l'intoxication alimentaire au sein de l'école Francis Rivière le 23 avril dernier.

M. le Maire prend note de la question et propose d'apporter les réponses lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h37.


LE MAIRE
Olivier HOARAU